

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 1^{er} décembre 2022

L'an 2022 et le 1^{er} décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 24 novembre 2022.

Date de la convocation : 24 novembre 2022

Date d'affichage : 24 novembre 2022

Délibération N° 01-12-2022 / N° 192

Etaient présents les membres en exercice : 85

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Patrick Roblot, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hémerly, Michel Accart, Richard Skowron, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Alain Traisnel, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Torsel, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Nadine Vendeville, Françoise Simon, Chantal Dufresne, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8

Membres ayant donné procuration : 17

Membres votants : 110

Absents : Yves Petit, Jean-Claude Jacquemelle

Absents suppléés : Pascal Mestan suppléé par Laurent Bridoux, Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, PatrickDekeyse suppléé par Matthieu Cardon, Hugues Legoux suppléé par Françoise Caron, Frédéric Plaquet suppléé par Élisabeth Dufour, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Denise Tetelin suppléée par Muriel Sergier.

Absents excusés : Fabienne Kwiatkowski, Lionel Cayet, Jean-Louis Cauvet

Absents ayant donné procuration : Florence Dambreville ayant donné procuration à Sébastien Bertout, André Michel ayant donné procuration à Philippe Lefebvre, Christian Delambre ayant donné procuration à Marc Degrendele, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Eric Poulain ayant donné procuration à Michel Seroux, Etienne Duchateau ayant donné procuration à Geneviève Meurice, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Guy Vasseur ayant donné procuration à Louis Lambert, Marie Bernard ayant donné procuration à Catherine Libessart, Martine Gérard ayant donné procuration à Olivier Gallet, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Gomès, Eric Caron ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Henri Cuvillier ayant donné procuration à Serge Leu, Yves Lienne ayant donné procuration à Stéphane Locquet, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Emmanuel Ios ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Jean-Marc Cuvillier

Titre de la délibération : Subvention Conseiller France Rénov' – Année 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,

Vu l'article 4 dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité,

Vu la délibération d'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial en date du 16 Décembre 2021,

Vu l'appel à projet « Mise en place de guichets uniques de l'habitat en région Hauts de France » lancé par la Région Hauts de France,

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois en date du 10 Décembre autorisant le Président à répondre audit appel à projet,

Vu la labellisation de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,

Vu la convention financière au titre du déploiement du programme SARE entre la Région Hauts de France et la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois signée le 30 Juin 2022 ,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs relative au déploiement du programme régional pour l'efficacité énergétique et du programme SARE signée le 14 Mars 2022

Madame la Vice-présidente rappelle aux délégués communautaires que suite au dépôt de notre candidature à l'appel à projet de la Région « Guichet Unique de l'Habitat », la Communauté de Communes a été retenue lauréate.

Être lauréat de cet appel à projet permet à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois d'entrer pleinement dans la thématique de l'Habitat et plus précisément sur le volet amélioration, rénovation énergétique du bâti, parallèlement à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en cours et au volet énergétique du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé le 16 Décembre 2021.

Madame la Vice-présidente rappelle qu'afin de faire vivre cet espace de conseil et d'accompagnement, le choix a été fait de se doter d'une ingénierie propre et de procéder à un recrutement. La Conseillère France Rénov' a donc pris ses fonctions au 1^{er} octobre 2021 pour mener à bien cette mission.

La Région peut participer au financement du poste de la Conseillère France Rénov' conformément à sa délibération n°2022.01674 et pour cela, il est nécessaire de déposer une demande de subvention.

Cette subvention pourrait s'établir à hauteur de 22 500€ pour l'année 2023 avec comme répartition :

- une base de 16 000€ par Équivalent Temps Pleins à laquelle s'ajoute :
 - une prime de 4 000 € par structure qui intervient sur un territoire dont la densité de population est inférieure à 493 habitants/km² ;
 - une prime plafonnée à 2 500 € par Guichet Unique de l'Habitat.

Madame la Vice-présidente propose aux délégués communautaires de déposer une demande de subvention au titre de l'année 2023.

Suite à l'avis favorable en Bureau en date du 24 novembre 2022, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

Envoyé en préfecture le 05/12/2022

Reçu en préfecture le 05/12/2022

Publié le

ID : 062-200069482-20221201-D192_2022-DE



- déposer une demande de subvention au titre du financement du poste de Conseiller France Rénov' pour l'année 2023 auprès de la Région Hauts-de-France
- à signer tout document inhérent à la demande de financement

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 5/12/2022 et publication ou notification du 5/12/2022